

LA QUESTION DE LA TORTURE... LA TORTURE EN QUESTION...

Le cas de l'Algérie

[Ce texte regroupe deux interventions dont l'une seulement a été publiée, l'autre ayant fait l'objet d'une conférence : Samedi 9 mars 2002, Paris XIII, *Conflits de mémoire* – notre référence 149 dans « articles » et Jeudi 21 mars 2002, dans le cadre de *Ecrire, dire, penser la violence au XX^e siècle* - Séminaire du Centre de recherche Texte/Histoire, UCP.]

Présentant l'ouvrage de Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Laurent Douzou du *Monde* parlait, en 2001, à propos de cette "pratique" d'"une douleur lancinante". Peut-il en être autrement lorsqu'il est question de cette atteinte fondamentale à la dignité humaine de celui qui subit mais aussi de celui qui pratique, de ce "jeu" sadique avec le corps pour détruire l'esprit ?

"Douleur lancinante" : l'Algérie en est malheureusement un exemple privilégié ! Dans son histoire sociopolitique, depuis 1954 -[avant aussi, on le sait,¹ mais cette étape de présentation de la recherche s'en tient à la période de "conflits déclarés", pour l'Algérie coloniale et l'Algérie indépendante], la torture a été "la chambre noire" de l'Algérie -sans projection sur écran de "l'objet"... -, celle dont on évite de parler, préférant même, autant que faire se peut, ne pas prononcer le mot qui la désigne. Cette permanence sur une période historique aussi étendue ne peut jamais être oubliée pour comprendre silence et parole des victimes, évitement et aveu difficile ou désabusé des tortionnaires, frein des autorités politiques à ouvrir les archives et à faciliter les recherches et les approches scientifiques. On doit également tenir compte de *cette mise en risque permanente de son corps* pour l'Algérien colonisé puis citoyen d'une nation indépendante.

La question lancinante qui a impulsé cette recherche est celle de la persistance de la torture en Algérie : que la colonisation l'ait pratiquée est condamnable mais, d'une certaine façon, dans l'ordre des choses... Mais comment, alors qu'elle a tant meurtri les Algériens, a-t-elle pu perdurer et se manifester, plus particulièrement en 65-66, en 88-89, pour ne pas parler d'autres séquences et, en ce moment même, dans les deux camps en lutte pour le pouvoir dans la guerre civile (les militaires pour s'y maintenir, les islamistes pour le conquérir) ?

Pour y répondre et sortir du discours idéaliste d'un nationalisme "libérateur", les contextes et leurs ressemblances sont à confronter : non pour dire que les tortionnaires algériens sont les "dignes" fils de Massu et de Bigeard, comme ceux-ci auraient été ceux des nazis, mais pour dénoncer l'inadmissible "règle" de tout régime autoritaire en suivant une sorte de protocole de travail de l'ensemble des instances et des individus impliqués dans une histoire de la torture étatique. Ce protocole de travail mesure les avancées et les impasses, ce qui est déjà acquis et ce qu'il reste à accomplir. On ne peut parler de la torture depuis l'indépendance sans la lier à celle qui s'est pratiquée pendant la guerre de libération mais pas pour se satisfaire d'une explication de filiation (qui serait déculpabilisante : simple "modèle" reproduit : le colonisateur a montré le chemin !) ou d'une explication religieuse, étant donné le recours aux sévices corporels qui marquent le discours des religions et certaines de leurs pratiques.²

L'acception que nous retenons de la torture³ est plus précise que la définition qu'en donne un dictionnaire usuel : "Souffrances physiques infligées à quelqu'un pour lui faire avouer ce qu'il refuse de révéler" ; cette définition, comme d'autres, est

indicative et, dans sa généralité, neutralisante. Il n'y est pas question de qui "inflige" la souffrance (exécutants et commanditaires), ni de l'autre objectif, essentiel sans doute dans tout régime totalitaire : infliger la question à des centaines d'êtres humains qui n'ont rien à avouer et qu'on torture pour ancrer dans leur conscience la terreur et la soumission.

La torture dont il sera question est la torture d'état, institutionnalisée, systématisée et exercée à grande échelle. Les gestes du tortionnaire et les réactions de la victime peuvent être semblables si l'on s'intéresse à la torture domestique⁴ ou à la torture "éducative"⁵ mais les responsabilités diffèrent ainsi que les "thérapies". Nous en tenant à la violence étatique, nous laisserons aussi de côté l'exercice de la torture par ceux qui ne sont pas, au moment des faits, des décideurs étatiques, les nationalistes algériens pendant la guerre de 54-62 et les islamistes dans la guerre actuelle. Faut-il préciser que laisser de côté ne signifie pas ignorer mais circonscrire son objet et ne pas tout amalgamer ?

La présentation du colloque, "conflits de mémoire" [Paris XIII, mars 2002, édité depuis] proposait de réfléchir au "retour du refoulé mémoriel, lié à un besoin de mémoire" et pouvant avoir une double action contradictoire, le "règne sans partage de la "tyrannie du mémoriel" [ou] un dépassement des antagonismes mémoriaux." M'inscrivant dans les deux premiers chapitres dans ces interrogations, je voudrais montrer "la division mémorielle en Algérie" [France/Algérie pour la guerre d'indépendance algérienne/54-62 avec toutes les combinaisons possibles des antagonismes et Algérie/Algérie pour l'Algérie de l'indépendance où la France, d'une façon ou d'une autre, a toujours à voir, au moins par le biais éditorial et la résidence française de victimes en exil...] Je voudrais aussi tenter de discerner les étapes de la mémoire à l'Histoire dans la perspective des utopies que peuvent représenter actuellement une mémoire commune de la guerre d'indépendance et/ou un avenir démocratique pour ce pays. Car tout le début de ce travail de réflexion sur la torture m'a persuadée que si la démocratie ne prémunit pas automatiquement contre la torture, les régimes totalitaires la pratiquent systématiquement sans état d'âme pour se maintenir ; la différence n'étant pas dans l'exercice du pouvoir mais dans l'existence ou l'étouffement d'une société civile attentive aux contraintes et répressions et qui surveille les agissements du pouvoir.

Ainsi le premier segment historique que j'interrogerai, 1954-1962, montre d'abord le clivage des mémoires française et algérienne avec des intersections déjà en actes puis les mémoires-gigognes depuis 2000, ce qui n'est pas encore une mémoire commune. Le repérage du cheminement de la construction mémorielle pour cette période peut permettre de tracer des voies utiles aux segments historiques plus contemporains où la torture est encore une pratique quotidienne.

C'est le premier sens que je donnerais à l'idée d'élaborer un savoir à propos de la torture⁶. Mais une fois élaboré, à quoi sert-il ce "savoir" si je n'en fais pas un enjeu de transmission ? C'est le second sens que je retiendrai et dont j'exposerai les grandes lignes dans un troisième chapitre : peuvent alors intervenir les propositions pour la "littéraire" que je suis car la littérature et les autres formes d'expressions artistiques sont des points d'appui forts pour sensibiliser et prévenir. Elles nous permettront de poser la question des témoins, des observateurs et des créateurs et celle de la mémoire et de l'Histoire, en concurrence ou en complémentarité.

"Dire, écrire, penser la torture" nécessite la prise en compte :

- * de tous les "acteurs", torturés et tortionnaires ;
- * de tous les "témoins" : militaires ou civils observateurs, avocats et juges, médecins (ces deux corps de métier se trouvant d'un côté ou de l'autre de la géenne...), éditeurs qui prennent le risque de publier ;
- * des "réparateurs" : médecins et psychiatres, historiens, anthropologues, artistes.

ENSEMBLE DES INSTANCES ET DES INDIVIDUS IMPLIQUES DANS UNE HISTOIRE DE LA TORTURE ETATIQUE – DE LA MEMOIRE A L'HISTOIRE - DE LA TRANSMISSION D'UNE MEMOIRE –

I - Témoignages constituant, en quelque sorte, les accusations et preuves. Ceux des torturés. Tenir compte du refus ou de l'impossibilité du témoignage de ceux qui n'ont pu résister et qui en gardent une blessure inguérissable, quand ils ne sont pas morts ou devenus indicateurs. Impressionnés par les récits de ceux qui ont résisté aux aveux, on oublie la machine à broyer et les "résultats" qu'elle obtient.

Ceux des tortionnaires sont différés dans le temps. Les témoignages mettent au jour, dévoilent le secret, réduisent l'anonymat.

II - Les "appareils" lors des faits

- le rôle de la justice : avocats et juges, procureurs de la République, Garde des sceaux et Ministère de la justice.
- le rôle de la médecine : l'aide aux tortionnaires – l'aide aux torturés
- le rôle de la société civile : militants des Droits de l'Homme – Insoumis – Historiens - parents des victimes

A partir de ce socle, trois observations et actions sont à analyser et/ou à mettre en pratique, simultanément et dans la mesure du possible : notre III -

IIIa – La date de la promulgation de la loi d'amnistie après un conflit. Que signifie-t-elle par rapport à la torture ? La suspension de la pratique. Son abolition officielle. La signature des conventions internationales. L'inscription dans la Constitution du pays.

IIIb – De la mémoire à l'Histoire : comment peut s'écrire cette mémoire ? Quels moyens sont donnés aux scientifiques ? La question des archives, des enquêtes, de confrontations des témoignages.

IIIc – L'enseignement des Droits de l'Homme : l'inscription au programme du rejet de la torture ; cours d'histoire bien entendu mais aussi cours de langue, de littérature, d'histoire de l'art et des médias.

**PREMIERE PARTIE - ECRIRE/DIRE LA TORTURE DE 1954 A 2001 -
DES MEMOIRES PARALLELES PUIS GIGOGNES⁷ : une mémoire commune
peut-elle se construire ?**

*Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous nous sommes mis
l'esprit à la torture pour légitimer la torture
Nous avons payé de notre personne le droit d'affirmer
Qu'il serait odieux et vain de remettre tout en question
Et de tenter d'agiter encore les marionnettes de la douleur
Dans les vieux décors de l'horreur.
La question n'est pas là, n'a jamais été là.
La question, c'est la torture, on ne questionne pas
La question.*

J.Prévert
L'Argument Massu

Il nous faut distinguer deux grandes périodes de dévoilement, en France, de la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie.

La première s'étend de 1957 à 1962 et le livre d'Henri Alleg, *La Question*, joue un rôle déterminant dans cette prise de conscience : "L'impact du témoignage d'Alleg est énorme et la terrible sincérité du récit jette une lumière sans concession sur les premières années de mensonge de la guerre".⁸

Cet ouvrage avait été précédé par les articles de Claude Bourdet et de François Mauriac, dès 1951, 1954, 1955 ; par le témoignage moins connu de Georges-Mathieu Mattei, "Jours kabyles" dans *Les Temps Modernes* en mai 1957 ; par le premier ouvrage de Pierre-Henri Simon, puis l'ouvrage du comité de soutien à Djamila Bouhired et celui de Pierre Vidal-Naquet sur Maurice Audin ; la prise de position, aussi, du Général de La Bollardière, les articles de journalistes de *Témoignage chrétien*, du *Monde* etc... Même s'il est nié par les pouvoirs publics, le scandale de la torture éclate.⁹

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">* Pierre-Henri Simon, <i>Contre la torture</i>, Le Seuil, 1957.* Georges Arnaud, Jacques Vergès, <i>Pour Djamila Bouhired</i>, Ed. de Minuit, 1957* Henri Alleg, <i>La Question</i>, Ed. de minuit, 1958 (rééd. 2001)* Pierre Vidal-Naquet, <i>L'Affaire Audin</i>, Ed. de Minuit, 1958.* Noël Favrelière, <i>Le désert à l'aube</i>, 1960 Ed. de minuit, (rééd. 2000) |
|--|

Pour une information sur cette dénonciation de la torture, on peut se reporter à l'ouvrage de Gilles Manceron et Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*.¹⁰ Les deux historiens écrivent : "La torture et les crimes de guerre sont les plus graves questions posées à la société française par le souvenir de la guerre d'Algérie."

Questions posées "à la société française". C'est sans doute la raison pour laquelle, ces différentes études ou prises de position qu'elles soient de l'époque ou d'aujourd'hui, ne font pas place aux dénonciations qui viennent du "camp" algérien. Ainsi du témoignage de Djamal Amrani, de ceux qui paraissent dans *El Moudjahid* (organe de presse du FLN¹¹ à Tunis) ou des "cas" présentés très clairement par Frantz Fanon dont peu d'analystes -de son oeuvre ou de la torture en Algérie à cette période- ne font cas.

Or, le chapitre V, “Guerre coloniale et troubles mentaux ” est à la fois informatif et annonciateur de ces séquelles de violence pour la société à venir comme peut l'être le diagnostic qu'un psychiatre porte sur la profondeur et l'étendue des troubles mentaux dus, en particulier, aux sévices physiques et à la torture. On sait que, dans sa courte vie, l'obsession de Fanon a été de traquer l'aliénation dans toutes ses dimensions et qu'il n'a cessé d'être à l'écoute de la maladie mentale. Pour lui, deux attitudes étaient laissées au colonisé : “la pétrification soumise ” ou “la violence ”. Face aux névroses de guerre et particulièrement aux troubles profonds engendrés par la torture, Fanon cherchait à inventer des dispositifs de reconstruction en tenant compte du somatique, du psychique, de l'histoire et de la société. Il fallait sortir l'individu de la répression. Il écrit, au début de son chapitre :

« Nous aurons à panser des années encore les plaies multiples et quelquefois indélébiles faites à nos peuples par le déferlement colonialiste.

L'impérialisme qui aujourd'hui se bat contre une authentique libération des hommes, abandonne çà et là des germes de pourriture qu'il nous faut implacablement détecter et extirper de nos terres et de nos cerveaux. [...] On trouvera peut-être inopportunes et singulièrement déplacées dans un tel livre ces notes de psychiatrie. Nous n'y pouvons strictement rien.

Il n'a pas dépendu de nous que dans cette guerre des phénomènes psychiatriques, des troubles du comportement et de la pensée aient pris de l'importance chez les acteurs de la “pacification ” ou au sein de la population “pacifiée ”. La vérité est que la colonisation, dans son essence, se présentait déjà comme une grande pourvoyeuse des hôpitaux psychiatriques. »¹²

Le chapitre présente en quatre séries, des analyses de “cas ” individuels ou collectifs (européens et algériens) des troubles récurrents. L'ensemble des ces observations cliniques se termine par un article intitulé, “De l'impulsivité criminelle du Nord-Africain à la guerre de Libération nationale. ” Alice Cherki note :

“Ces réflexions psychiatriques faisaient partie intégrante de l'expérience de Fanon [...] il ne voulait pas être un révolutionnaire professionnel. Il désirait [...] approfondir ses connaissances sur les névroses de guerre et déplorait qu'il n'y ait pas assez de textes parus à ce propos. Les cas qu'il expose ici sont de simples observations, non approfondies. [...] Il aurait aimé avoir eu le temps d'aller au-delà de ces études un peu hâtives, car il avait l'intuition des “conséquences psycho-affectives ” qu'auraient dans les deux camps après la guerre, pour au moins une génération, les viols, meurtres, tortures qui, au nom de cette guerre, avaient été commis [...] Il était extrêmement important pour lui que cela figure, même sous une forme inachevée, dans son livre testament. ”¹³

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'installation de cellules de crise après de graves traumatismes est quelque chose de récent et inégalement créé selon les pays. Après 1962 et pendant longtemps, le silence sur les conséquences de ces traumatismes a été total. Dans la note 1 de son introduction à ce chapitre, Fanon écrit :

Nos actes ne cessent jamais de nous poursuivre. Leur arrangement, leur mise en ordre, leur motivation, peuvent parfaitement *a posteriori* se trouver profondément modifiés. Ce n'est pas l'un des moindres pièges que nous tend l'Histoire et ses multiples déterminations. Mais pouvons-nous échapper au vertige ? Qui oserait prétendre que le vertige ne hante pas toute existence ?¹⁴

* Djamel Amrani, *Le Témoin*, éd. de Minuit, 1960, 83 p.

*Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution*, 1959, (rééd. 2001)

Les damnés de la terre, 1961 (rééd. Folio actuel n°25)

Le nombre restreint d'ouvrages de témoins et d'analystes s'explique alors par le

fait que, dire/écrire la torture, dans le camp des colonisés, se fait par d'autres voies (pour celles et ceux qui n'en sont pas morts) : par l'article d'analyse, le témoignage, la chanson, le poème, la pièce de théâtre, le roman ; mais ces textes ne trouvent pas d'éditeurs. Si les textes français ont du mal à paraître, les textes algériens seront, quant à eux, essentiellement publiés après 1962. Les mémoires en présence ne peuvent s'exprimer et se faire connaître de façon équivalente, ce qui est normal dans les conditions de la guerre.

La seconde période de dévoilement de la torture a commencé en 2000 et se poursuit. Il semble que la gangrène qu'installe le silence sur la torture au cœur de la mémoire d'un événement historique soit en cours de résorption. Ce qui est apparu comme élément déclencheur est l'article que Florence Beaugé consacre, dans *Le Monde* du 20 juin 2000, à une ancienne torturée de la guerre, Louissette Ighilahriz, à la recherche du médecin militaire français, le Dr Richaud, qui lui a sauvé la vie : "Torturée par l'armée française en Algérie, "Lila" recherche l'homme qui l'a sauvée". Plusieurs acteurs de la guerre répondent aux questions du *Monde* à ce propos. Acteurs et non des moindres : les généraux Massu et Bigeard. Événement déclencheur ou conjoncture favorable¹⁵, toujours est-il que la mémoire refoulée se libère sans être parvenue encore au bout du tunnel.

Cette recherche de L.Ighilahriz a été plutôt un catalyseur imprévisible puisque déjà se préparaient différents ouvrages dont les deux excellentes recherches de Raphaëlle Branche et de Sylvie Thénault ; les "aveux" du général Aussaresses. Mais à la faveur de ce débat, la réédition d'ouvrages de la première vague du dévoilement et des articles et émissions prennent le relais, en quelque sorte aussi, d'ouvrages édités sans remous, de films dont le film si marquant de Bertrand Tavernier, *La guerre sans nom*. Donner un relevé systématique de tout ce qui s'est écrit et s'écrit est impossible. Je retiendrai pour ma part "l'appel à la condamnation de la torture durant la guerre d'Algérie" signé par Henri Alleg, Josette Audin, Simone de La Bollardièrre, Nicole Dreyfus, Noël Favrelière, Gisèle Halimi, Alban Liechti, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz, Germaine Tillion, Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet, du 31 octobre 2000 ; la chronique d'Alain Rémond dans le *Télérama* du 4 juillet 2001, "Le passé aux trousseaux", l'émission d'Hervé Brusini et d'Elise Lucet, "Torture en Algérie : ces aveux qui dérangent" sur France 3, le 29 août 2001, des articles parus au moment du procès d'Aussaresses – dont on soulignera qu'il a été condamné pour apologie de crime de guerre et non pour pratique de la torture, loi d'amnistie oblige-, en novembre-décembre 2001 dont les témoignages ou portraits de Josette Audin, de Simone de La Bollardièrre, de Germaine Tillion, l'intervention de Robert Badinter, de Jacques Duquesne. Comme l'a déclaré Pierre Vidal-Naquet : "Il se manifeste une gigantesque envie de vérité à propos de l'Algérie. "

* Henri Alleg, *Quarante ans après la guerre d'Algérie. Retour sur "La Question"*, entretien avec Gilles Martin, Bruxelles/Pantin, Le temps des cerises, Ed. Aden, 2001

* Paul Aussarresse, *Services spéciaux : Algérie 1955-1957*, Perrin, 2001, 196p.

* Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Gallimard, 2001, 474p.

* *Jacques de Bollardière*, dossier réalisé par Guy Boubault et al. , éd. Non-Violence Actualité, BP 241, 45202, Montargis, 2001.

* Pierre Gibert, *Il ne se passe rien en Algérie*, Bayard, 2001

* Louissette Ighilahriz, *Algérienne*, récit recueilli par Anne Nivat, Fayard/Calmann-Lévy, 2001

* *Le Monde – Dossiers & Documents*, "Torture et mémoire française", n°302, octobre 2001

* *On a torturé en Algérie*, témoignage recueilli par Jean-Pierre Vittori, Ramsay, 2001, 236p.

* Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001, 360p.

[Cf.les sites suivants :

<http://www.algeria-watch.html>

http://www.droitshumains.org/faits_documents/algerie/appe.html

<http://www.liberation.com> avec des débats contradictoires sur la question, cf. la page du Cercle algérieniste, par exemple.]

On voit ici que les réflexions et études viennent de tous côtés : anciens torturés qui reprennent la parole ; tortionnaires qui s'expriment pour reconnaître ou nier ; prises de position diverses de membres de la société civile et entrée en lice de jeunes historiens. B. Stora affirme : “le passage de la mémoire à l'histoire commence à s'opérer [...] avec l'ouverture des archives, en particulier celles de l'armée, et l'arrivée sur le devant de la scène culturelle de nouvelles générations non-concernées par cette période tragique.”

Pourtant des études et enquêtes avaient continué à se publier assez régulièrement depuis l'indépendance de l'Algérie mais elles n'ont pas servi de détonateur comme ce qu'a déclenché la recherche de Louissette Ighilahriz. Ce qui prouve bien qu'il faut un laps de temps conséquent pour que la mémoire accepte de faire reculer l'amnésie sur un pan indicible de son passé. Il est nécessaire aussi qu'entrent en scène d'autres générations qui n'ont pas un rapport direct à l'objet d'étude et qui ont les moyens de travailler. Les ouvrages édités entre 62 et 2000 n'ont pas servi de “détonateurs” peut-être aussi parce qu'ils étaient plus ancrés du côté algérien ou du côté d'une mémoire de gauche et donc perçus comme partisans plus que comme producteurs d'un savoir objectif, selon un clivage contestable de l'incompatibilité du militantisme et de la réflexion critique.

* Jean-Luc Einaudi, Pour l'exemple, *L'Affaire Fernand Iveton - Enquête*, Paris, L'Harmattan, 1986.

* J-L.Einaudi, *La ferme Ameziane : enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1991, 117p.

* Djamila Amrane, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Plon, 1991

* Marcel Manville, *Les Antilles sans fard*, L'Harmattan, 1992

* Gilles Manceron et Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre - La guerre d'Algérie. De la mémoire à l'histoire*, Syros, 1993.

* Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Plon, 1971, 391p.

* Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, La Découverte, 1991 et *Algérie, Formation d'une nation*, Biarritz, Atlantica, 1998 (et beaucoup d'autres études).

* Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la république*, Ed. de minuit, 1972 et *Les crimes de l'armée française en Algérie, 1954-1962*, La Découverte poche, 2001.

Ainsi, on peut parler aujourd'hui de mémoires-gigognes tant les mémoires algériennes et françaises dépendent les unes des autres, dans le conflit ou la recherche d'une mise en commun ; elles s'interpellent, se sollicitent et se contredisent.

Pour véritablement construire une mémoire commune et systématiser l'effet-gigogne, il serait nécessaire d'inclure, dans les approches actuelles, l'espace littéraire où le témoignage des Algériens sur la torture s'est le plus exprimé. On peut rappeler la distinction introduite par Pierre Barbéris entre écriture historique et écriture littéraire et en particulier l'avancée de l'œuvre littéraire sur l'ouvrage historique, au moment de l'événement, plus dépendant du politique et de l'idéologique, plus préoccupé par une finalisation de sa recherche que le texte de création¹⁶. Concernant la littérature algérienne, l'abondance du traitement thématique *guerre de libération nationale* a été appréciée globalement comme hagiographique et mythificateur. C'est aller un peu vite en besogne.

Après 1962, les témoignages et les écrits littéraires sur la lutte de libération nationale se multiplient. Au-delà d'une complaisance de certains écrivains à coller à une thématique bien accueillie par le discours officiel, la prolifération du dit de la guerre est l'indice d'une "mémoire encore trop vive pour être apaisée, assoupie ou expulsée."¹⁷ Toutefois, si la torture est souvent mentionnée, elle l'est comme une incise évidente et allusive –on en parle comme d'une évidence, on ne s'y attarde pas-, non comme point central du texte : elle est une violence parmi d'autres. Cette "discretion" est à interroger :

- sur le plan personnel et psychologique : les anciens torturés préfèrent se taire pour estomper sinon oublier et tenter de vivre ; pudeur à dire l'intimité physique bouleversée, l'intégrité pulvérisée, incapacité à la dire souvent : "Il y a toujours au fond d'une victime de l'abominable quelque chose qu'elle ne révèle jamais, sans toujours bien savoir d'ailleurs elle-même clairement pourquoi. Comme si à un certain degré du fond touché on pressentait qu'on avait perdu là une certaine langue commune avec les autres."¹⁸

- sur le plan du vécu de la post-indépendance : on sait que la torture continue et plutôt que de dénoncer le passé "clos puisque la colonisation a pris fin, ne vaut-il pas mieux dénoncer le présent ?

En effet, du point de vue algérien, la torture fait partie de la guerre. Celui qui est arrêté craint avant tout la torture, car il sait qu'elle est une pratique liée étroitement à la

présence coloniale, une des horreurs attendues de la guerre ; mais il est persuadé qu'elle salit plus celui qui la pratique que celui qui la subit. Lorsqu'on apprend les "suicides" de Larbi Ben M'hidi, de Maurice Audin, de Maître Boumendjel, personne ne prête foi à cette "explication". Un poème de Jean Sénac se fait ainsi l'écho de cette lucidité très partagée.

Pieds et poings liés

Mohamed Larbi Ben M'Hidi
Ali Boumendjel

Pieds et poings liés
ils se sont pendus ?
ils se sont jetés des hautes terrasses ?
Feu sur vos mensonges...
Vous avez insulté la fierté de nos races.
Vous avez insulté le cri et l'esprit.
Vous avez "suicidé" nos volontés de vie.

Mais le chanvre a poussé pour que lui soit rendue sa terre véritable.

De vos cordes de mort
nous tressons nos fouets.
Le dernier souffle des héros
alimente nos forges.

Vous avez péché par l'esprit.
Nous vous chasserons par l'esprit.

Le sang de nos martyrs, leur unique pensée,
fleur vigilante, lève avec l'orge nubile.

Toute votre science est épave
dans la raison pure du peuple,
dans ses matinées graves, dans son amour déterminé, paisible.

Ce poème est publié dans *Matinale de mon peuple* chez Subervie à Rodez en 1961 avec une préface de Mostefa Lacheraf alors emprisonné. On comprend sa diffusion confidentielle. La poésie est la première à exprimer la tragédie qui se vit au quotidien.

Dès l'indépendance, deux recueils vont faire connaître cette poésie de la lutte et être lus et étudiés en Algérie. En France, la littérature algérienne était et est encore ignorée, celle de la lutte encore plus.

La première anthologie, *Espoir et parole*, est de Denise Barrat ; elle est publiée chez Seghers en 1963. On y trouve le poème suivant, écrit à la prison de Barberousse en décembre 1957, par Leïla Djabali.

*Pour mon tortionnaire
Le lieutenant D...*

Vous m'avez giflée
- on ne m'avait jamais giflée -
Le courant électrique
Et votre coup de poing,
Et ce vocabulaire de voyou.
Je saignai trop pour pouvoir encore rougir
Toute une nuit,
Une locomotive au ventre,

Des arcs-en-ciel devant les yeux,
C'était comme si je mangeais ma bouche,
Si je noyais mes yeux,
J'avais des mains partout
Et envie de sourire.

Puis un matin, un autre soldat est venu
Il vous ressemblait comme une goutte de sang
Votre femme, lieutenant,
Vous a-t-elle remué le sucre de votre café ?
Votre mère a-t-elle osé vous trouver bonne mine
Avez-vous caressé les cheveux de vos gosses ?

La seconde anthologie, *Diwan algérien*, de Jamel Eddine Bencheikh et de Jacqueline Lévi-Valensi, enseignant alors tous deux à la Faculté des Lettres d'Alger, fait un travail plus systématique sur “la poésie algérienne d'expression française de 1945 à 1965 ” et est publiée par la SNED à Alger en 1967. Le poème suivant de Nordine Tidafi, écrit à Paris, en 1956, y paraît.

Le Torturé

Je reviens des plaies, bouche étrangère à ma bouche.
La torture restait loin, vieillie par mes douleurs.
Je fus forme et matière ; couleur de maints silences
Conjugués
Il y eut un bruit de sel remué, comme au retour
Des vagues.

Etonné de mes cris, j'héritais d'autres forces.
Ma Patrie avait un goût de nuit éloignée.

Riche d'un calme épouvantable,
Je vivais l'arbitraire devenu vocation.
J'attendais leur haine, corps offerts aux violences.
J'étais déjà le geste, leurs colères vécues.
A la cravache mouillée, je reconnus le temps et le sel
Décourageant mes muscles.
J'étais leur espoir d'un deuil prochain.
Au détour de leurs mains, j'accourais du néant.
Encore inconnu de moi-même, j'existais :
Espoir furieux de la promesse des corps,
Où le sang recouvre le rythme;
Où la douleur dépasse les livres ;
Où le Monde reste la conquête de l'Homme.

Outre ces trois poèmes dont la thématique unique est la torture, il faudrait encore citer : le poème que Djamal Amrani dédie à Ali la pointe, “Sous un tas de décombres ” qui n'était édité qu'en 1964 ; celui de Jean Amrouche, “Ebauche d'un chant de guerre ” à la mémoire de Larbi Ben M'hidi, publié dans *Jeune Afrique*, le 22 avril 1963 ; “Priorité ”, poème de Malek Haddad, dans *Ecoute et je t'appelle*, recueil édité chez Maspero en 1961 ; “Serment ” de Bachir Hadj Ali dans ses *Chants pour le onze décembre et autres poèmes*, tiré-à-part de *La Nouvelle Critique* en 1963 ; celui d'Annie Steiner, écrit à la prison de Barberousse en février 1957 au moment de l'exécution de Fernand Iveton et de ses camarades, “Ce matin ils ont osé/Ils ont osé/Vous assassiner ”, publié par Einaudi sans nom d'auteur puis dans *l'Anthologie de la littérature algérienne*, (C.Achour) en 1990¹⁹ ; les poèmes qu'Anna Greki fait paraître dans son recueil, *Algérie*,

capitale Alger, dès 1963 à la SNED de Tunis avec une préface de Mostefa Lacheraf.

Avec la rage au cœur

[...]
Ils m'ont dit des paroles à rentrer sous terre
Mais je n'en tairai rien car il y a mieux à faire
Que de fermer les yeux quand on ouvre son ventre

Je ne sais plus aimer qu'avec la rage au cœur
[...]
Plus souvent qu'à mon tour parce que je suis jeune
Je jette l'ancre dans ma mémoire et j'ai peur
Quand de mes amis l'ombre me descend au cœur
Quand de mes amis absents je vois le visage
Qui s'ouvre à la place de mes yeux - je suis jeune
Ce qui n'est pas une excuse mais un devoir
Exigeant un devoir poignant à ne pas croire
Qu'il fasse si doux ce soir au bord de la plage
Prise au défaut de ton épaule - à ne pas croire [...]

ou

L'avenir est pour demain

[...]
L'avenir guillotiné redresse la tête
Et ces femmes fières d'avoir le ventre rouge
à force de remettre au monde leurs enfants
à chaque aube, ces femmes bleuies de patience
qui ont trop de leur voix pour apprendre à se taire,
avec leurs mains -des feuilles- sur nos corps fiévreux
avec des feuilles -leurs mains- plantées dans le ciel
déplacent savamment les bornes de la vie
comme on apprivoise une étoile comme on la tue

L'avenir est pour demain
L'avenir est pour bientôt

Par-delà les murs clos comme des poings fermés
à travers les barreaux ceinturant le soleil
nos pensées sont verticales et nos espoirs
L'avenir lové au cœur monte vers le ciel
comme des bras levés en signe d'adieu
des bras dressés enracinés dans la lumière
en signe d'appel d'amour de reviens ma vie
Je vous serre contre ma poitrine mes sœurs
bâtisseuses de liberté et de tendresse
et je vous dis à demain car nous le savons

L'avenir est pour bientôt
L'avenir est pour demain

Des textes autres que les textes poétiques, dont certains ont été écrits pendant la guerre et n'ont pas trouvé d'éditeur, sont peu à peu publiés. Nous donnons des exemples qui centrent leur projet ou une séquence narrative sur la torture.

* Mohamed Dib, *Le Talisman* (Le Seuil, 1966) : dans un village de montagne. Le narrateur est "l'âme" d'un supplicié qui revient sur les lieux détruits : l'encerclement du village, les villageois-otages et prisonniers puis torturés les uns après les autres. Ceux

qui attendent leur tour entendent les cris. Le narrateur subit à son tour la question mais, au lieu de la décrire, l'écriture dérive vers l'énoncé mystique, la question devenant commencement d'une initiation : sublimation donc du mal absolu, absurde, pour atteindre l'autre rive, l'autre vie. "J'habite l'air et la lumière qui brilleront éternellement". Cette nouvelle montre l'individu confronté à la violence dans son aspect le plus abject. La lutte collective s'estompe pour laisser place à une sorte d'épreuve purificatrice.

* Bediya Bachir (pseud. de Baya El Aouchiche), *L'Oued en crue*, Paris, Ed. du Centenaire, 1979 (récit daté "Alger 56-Paris 60" mais n'a pas trouvé d'éditeur alors) : Histoire d'une famille, de Sétif à Alger. Un des fils, Mouloud, a émigré après les massacres de Sétif et en 1954, il revient voir les siens à Alger. Arrêté par les paras, il est torturé et mis à mort. Cf. le chapitre titré "1956", pp.108 à 117 :

« Mouloud tendit toute sa volonté pour résister à la douleur mais son corps s'arc-bouta irrésistiblement, ses membres se crispèrent. Il poussa le même hurlement que celui qu'il avait entendu quelques minutes plus tôt. Il crut qu'il allait mourir et voulut se laisser aller, s'abandonner à la mort, mais le courant électrique qui le traversait fut le plus fort. Il ne peut retenir ses cris". Et lorsqu'il entend qu'on va amener sa mère : "Mouloud sursauta. Il n'y voyait plus distinctement, ses yeux étaient à demi fermés. Mais l'idée d'être ainsi présenté à sa mère, nu et sous la torture, lui redonna assez de force pour réagir une fois encore." [La mère sera brutalement mise en face de son fils mort] :

"Houria voulut se pencher pour l'embrasser, mais elle vacilla et se heurta au cadavre de son fils "Ya baba oulidi!"

... La mère... la mère... la mère... mais que veux-tu donc que j'écrive, toi qui me lis, mais que veux-tu donc que je confie aux mots, à cette encre sur cette page blanche. Il me faut pourtant achever mon récit, avec l'encre du sang et des larmes. Il me faut persévérer, trouver les mots qui ne sont rien à côté de ce qui a été, dans la vie et la mort, il me faut montrer cette mère, cette Algérie exploitée, humiliée, martyrisée, cette mère algérienne, cette femme âgée et vénérable, il me faut jusqu'au bout suivre ses pas, écouter son souffle, jusqu'au bout sinon pourquoi aurais-je entrepris ce livre ? ...

La mère qui ne voyait plus rien autour d'elle, ni le cadavre de son fils, ni les tortionnaires, la mère livrée au néant refit d'instinct le geste de la tradition et de la dignité. Elle remit son voile et sortit lentement, lentement, sans rien dire, à moins que doucement, tout doucement, en son cœur déchiré, elle n'ait prononcé sans que nul ne puisse l'entendre la phrase qui allait ouvrir le paradis à son Mouloud... »

* Myriam Ben, *Ainsi naquit un homme*, Alger, La Maison des Livres, 1982, (réd. L'Harmattan.) Une des nouvelles, "Nora" (écrite en 1974 et primée au concours du musée national du Moudjahid pour le 25^e anniversaire du 1^{er} novembre 1954, en 1979) évoque la torture. La nouvelle commence ainsi :

« Tu te souviens, le jour où
Tu te souviens ?
Il est des mots qu'il faut rayer du vocabulaire si tu veux vivre.
Le serment des peuples : n'oublie jamais.
N'oubliez pas.
Certes n'oublie pas. Mais si tu veux pouvoir vivre, ne te souviens pas. »

Le narrateur vient rendre visite à une jeune fille qu'il a côtoyée et aimée dans le lieu de supplice et qui, en 1962, est dans un asile psychiatrique. La nouvelle remonte le temps, rappelle l'importance qu'a eue *La Question* pour les jeunes militants et la torture de ces deux lycéens qui se retrouvent dans une même cellule où le jeune homme découvre en même temps le sang de la torture, le supplice de l'hélicoptère et le sang menstruel de la jeune femme.

* Zhor Zerari, dans des nouvelles malheureusement jamais reprises en recueil et

publiées dans la presse algéroise entre 1969 et 1971, évoque la torture avec violence, comme elle l'a elle-même subie : la nouvelle en particulier, "Fait divers", publiée dans *Algérie Actualité*, n°211, le 2 novembre 1969, raconte le mari torturé par les paras, déposé fou chez lui et qui étrangle son bébé.

« Je me rappelle... je me rappelle...
Et j'ai appris à ne plus me souvenir
J'ai appris à apprendre à mourir
Nous sommes des morts et vous êtes des vivants. »

* Fatiha Aboud dans le n°41 d'*El Djezaïria*²⁰ publiée en 1974 "Allia". Elle y raconte un épisode particulièrement fréquent : l'arrestation et la torture d'une maquisarde. L'incipit nous engluie dans la boue qui colle aux pataugas de la jeune fille :

« De gros pataugas lourds et gluants de sueur piétinent péniblement en se frayant un chemin à travers les fourrés, les arbustes, les épines qui, en s'enfonçant dans sa chair lui causaient une horrible douleur. Partout, devant, à droite, à gauche, des épines, de la broussaille et la pluie qui tombait déjà depuis assez longtemps n'était pas pour faciliter la marche rendue déjà difficile par les marécages, et à chaque pas, Allia pataugeait, retenant difficilement sa respiration. » On croit ainsi commencer un récit de maquis mais, immédiatement après, en télescopage, sans transition : " -Nom de dieu, vas-tu répondre ? Ou veux-tu encore de la gégène ? Où sont les fellagas, quelle direction ont-ils pris ?

Oh ! quelle douleur ! Elle ne sentait plus son bassin, ses jambes étaient lourdes, et cette chaleur épouvantable ! Elle se serait volontiers arrêtée pour boire de l'eau, cette soif était insupportable. »

Le récit se poursuit ainsi, alternant maquis et torture. Douleurs de l'avancée et douleurs du supplice s'entremêlent, ce transfert permettant à la jeune maquisarde d'échapper à la torture et à l'angoisse de craquer. Tout défile : les colonnes de maquisards, les vivres à transporter, les visages des villageoises, le refuge dans la grotte, les actes de courage. Mais la torture reprenant, plus inhumaine encore et sauvage, Allia meurt. Il est dommage que ce texte très fort se croit obligé de finir par un discours patriotique et glorificateur. Tout ce qui précédait suffisait à témoigner.

Dans l'ensemble des oeuvres littéraires sur la guerre de libération nationale, la torture n'est pas au premier plan. Néanmoins il existe des oeuvres, comme nous venons de le montrer, dont la prise en charge par une construction mémorielle ne peut être évitée. On remarquera que ce sont le plus souvent des textes courts (poèmes, nouvelles) et qu'à part quelques cas, leurs auteurs n'ont pas continué à écrire après la guerre. Ils s'apparentent donc bien au témoignage.

On peut penser aussi que la porosité des débats entre la France et l'Algérie va conduire dans les mois à venir à d'autres témoignages et à d'autres études tant du côté français que du côté algérien. Notre seule ambition était de faire apparaître quelques lignes de force de ces mémoires-gigognes.

SECONDE PARTIE - UNE MEMOIRE ALGERIENNE DE LA TORTURE 1965-2001

Cette partie, plus encore que la précédente, est un chantier ouvert plus qu'une recherche aboutie. Nous dirons : un dossier avec quelques pièces relevées dans la presse algérienne et dans des récits divers. Ce nouveau volet post-colonial peut expliquer peut-être, en partie, pourquoi le débat dont on vient de rendre compte, n'a pas eu les effets prévisibles du côté algérien. "Un débat s'est engagé sur la torture durant la guerre

d'Algérie, dans lequel l'absence des Algériens a été remarquée. »²¹ écrit Lahouari Addi. L'universitaire algérien en donne deux raisons : d'une part, ce n'était pas pour les Algériens une révélation et si certains reconnaissaient qu'il était à l'honneur de la France, ils ne se sentaient pas directement concernés. D'autre part, on ne peut dénoncer une pratique qui continue à être utilisée. Il faudrait évidemment ici distinguer le pouvoir des citoyens : les raisons du silence de l'un et des autres face à ce grand débat français ne sont pas les mêmes ; le premier est dans l'embarras ; les seconds dans le silence des victimes ou dans la désespérance du présent. La torture pratiquée par des Algériens sur des Algériens leur apparaît, soit comme une fatalité, soit, pour les militants des Droits de l'Homme, comme inadmissible et l'urgence est aussi de « regarder » cette pratique-là.

Deux dossiers peuvent être consultés sur Internet en les confrontant à d'autres sources : celui de D^r Salah-Eddine Sidhoum, «La sécurité militaire au cœur du pouvoir - Quarante ans de répression impunie en Algérie, 1962-2001 » qui n'est pas exclusivement consacré à la torture et celui de M^e. Mahmoud Khelili, «La Torture en Algérie - 1991-2001 ». Ces deux dossiers font une analyse brève du contexte et donne une série de cas (100 pour le dossier sur la torture) ainsi que le recensement des moyens de torture et des lieux de séquestration et de sévices. Aucun des deux ne fait état de la première utilisation de la torture, celle contre l'ORP et les communistes, de la torture au moment des répressions du mouvement berbère et ils passent assez rapidement sur la massification d'octobre 1988. Le second dossier étudie la torture pratiquée contre les islamistes après 1992 mais sans le préciser. Reprenons donc deux étapes de cette sinistre histoire dans l'histoire de l'Algérie indépendante.

L'exemple précédent, celui de la guerre de libération, montre qu'il n'est pas facile d'affronter cette bête immonde. Il a fallu quarante ans après la fin de sa pratique en 1962, pour qu'on puisse commencer à la regarder en face. Comment peut-on être dans une période de construction mémorielle quand la pratique se pérennise ? Comment avoir le recul nécessaire pour en écrire l'Histoire ? La torture a la particularité d'être une atteinte fondamentale à l'intégrité physique et morale de l'être humain quelles que soient ses convictions politiques et idéologiques. On ne peut, dans sa dénonciation, faire deux poids et deux mesures. La dénoncer pour les démocrates et non pour les islamistes sous prétexte qu'elle fait partie, pour ces derniers, de leur arsenal de moyens de coercition qu'ils soient dans l'opposition ou quand ils seront, *a fortiori*, au pouvoir. Ce dilemme est très bien exposé et expliqué par Mohamed Charfi, dans de nombreuses pages de son ouvrage *Islam et liberté*:

« Les gouvernants qui vivent la modernité et enseignent la tradition entretiennent un équilibre instable, un système non viable. Ils inscrivent l'explosion dans les gènes de la société. Les quelques améliorations économiques et sociales, quand elles existent, ne sont à cet égard que des calmants qui retardent l'échéance sans extirper le mal à la racine. Elles donnent cependant la possibilité de changer de politique pour élever la jeunesse dans l'esprit des temps nouveaux. Mais tant que les gouvernants ne s'y attellent pas, le nouvel équilibre ne sera pas instauré. Ils seront donc condamnés à trafiquer les élections, interdire les oppositions, emprisonner les mécontents et torturer les révoltés. Et les militants des droits de l'homme resteront déchirés, dans les rares circonstances où ils peuvent parler, entre l'impératif de dénoncer le danger que représentent les intégristes pour demain et celui de la nécessaire dénonciation des atteintes aux droits de l'homme dont ces derniers sont victimes aujourd'hui. »²²

Nous appuyant toujours sur des ouvrages publiés, nous retiendrons, à cette étape de notre recherche, deux moments de son usage, entamant à peine les prolégomènes de cette Histoire à écrire.

* 1965-1966 : LA TORTURE CONTRE UNE OPPOSITION CIBLEE

Le coup d'état du 19 juin 1965 (appelé "sursaut révolutionnaire") du Colonel Boumediène est inauguré par une répression brutale de ceux qui s'opposent à lui, en particulier les communistes. Pourchassés, ceux qui ne peuvent entrer en clandestinité sont arrêtés et torturés.

Deux ouvrages sont publiés à Paris aux éditions de Minuit, en 1966, le second accompagné de poèmes.

* *Les torturés d'El Harrach*, Ed. de minuit, 1966

* Bachir Hadj Ali, *L'Arbitraire, suivi des Nuits de septembre*, éd. de Minuit, 1966

Leur diffusion est confidentielle et la majorité des Algériens reste dans l'ignorance de ce qui se passe.

* 1988-1989 : LES EMEUTES ET LA SYSTEMATISATION DE LA TORTURE

*"Une cause est perdue dès lors qu'elle se défend par la torture"*²³

Les émeutes d'octobre 1988²⁴ sont marquées par des centaines d'arrestations de jeunes et de moins jeunes qui sont systématiquement torturés. Cette fois, le silence est très rapidement rompu par la presse, les universitaires, les ligues des droits de l'homme qui font connaître les témoignages.

Les "révélations" ou témoignages continuent à être publiés régulièrement et de nombreuses pages peuvent être lues sur ces questions, sur Internet avec des accusations nominales. Le général Nezzar a lui-même reconnu que la torture était pratiquée dans la caserne de Sidi Fredj (cf. *Mémoires du Général Nezzar*, Alger, Ed. Chihab). Aujourd'hui personne ne veut évoquer ce douloureux épisode²⁵

Cette fois, la torture est pratiquée massivement. Dès le 17 octobre, une Assemblée Générale des Universitaires réunis à Bab-Ezzouar (Université des Sciences et techniques à l'Est d'Alger) assiste aux témoignages de torturés, encore cassés par ce qu'ils ont subi et décide, sur-le-champ, la création d'un Comité National contre la torture qui mène des actions pendant deux à trois années avec beaucoup de difficultés, d'intimidations et sans recevoir d'agrément du Ministère de l'Intérieur. Son président, Le D^r Djilali Belkhenchir sera assassiné dans son hôpital en septembre 1993.

Ce comité publie, un an après, le 5 octobre 1989, *Le Cahier noir d'Octobre*²⁶, diffusé à 10.000 exemplaires ; il organise deux journées d'études : - *Le droit et la torture* et - *La littérature et la torture*. Cette seconde journée d'études, organisée le 22 juin 1989, donne lieu à un fascicule intitulé, *Mots dire la torture*, édité et diffusé à 3000 exemplaires en 1990.²⁷

Le Cahier noir d'octobre comprend une longue introduction, "Plus jamais ça" :

« Il faut en effet mesurer combien ces hommes ont dû lutter contre la peur et ses terreurs, la honte et ses pudeurs pour révéler l'innommable et transgresser l'intouchable secret des geôles, véritable "loi" de la torture comme le secret est celui de la mafia [...] Faire taire après la sale besogne est en effet l'arme absolue par laquelle se perpétue la torture.

L'ordalie se pratiquait sur la place publique au moyen-âge.

La torture commanditée par les états d'aujourd'hui est honteuse. Effacer les traces, gommer les cicatrices, sécher le sang, cacher les instruments, nier les faits -voilà ce que fait tout tortionnaire à la fin de son méfait accompli. [...] Il serait toutefois trop commode de réduire le mal au seul sadisme du tortionnaire quand la main du crime est guidée par des commanditaires et justifiée par la raison d'état. Aussi convient-il de souligner que ces témoignages ne désignent pas les seuls exécutants de basse besogne mais ils montrent du doigt les responsables du pouvoir et des armes [...] Aussi toute condamnation morale doit aller encore plus loin : aux racines du mal pour abolir, proscrire, prévenir la torture [...] Nous poursuivons ce combat, exigeant un procès public de la torture et des tortionnaires car notre profonde conviction est que seul un tel acte peut politiquement et symboliquement abolir ce mal [...] Aussi ce livre noir qui porte témoignage se veut aussi un livre d'espérance. En assurant sa diffusion, vous aiderez non seulement à faire reculer le mensonge et le silence mais aussi et surtout à protéger l'espoir de l'avenir démocratique dans notre pays et celui de nos enfants pour qu'ils ne connaissent plus jamais ce mal. »

Une fois de plus, un texte algérien se termine par un poème inédit de novembre 1988, cette fois de Mohamed Sehaba, *Hymne improvisé pour des funérailles absentes* :

« Ceux qu'on a brûlé au sexe et au désir
A qui l'on a fait ce que je n'ose dire.
Ceux qu'on a foulé dans le noir.
Ceux qui saignent à trop en voir.
Quand ils s'avancent criant revanche,
Les retiennent sagement par la manche,
Leurs fous espoirs de liberté. »

Suivent une centaine de témoignages classés par ville dont un petit nombre avait été déjà publié dans la presse en France et en Algérie, dès novembre 88 ainsi que la copie de plaintes envoyées au Procureur de la République et des pétitions de protestation. En annexe viennent des déclarations et des prises de positions de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (Miloud Brahimi) et le rapport de synthèse de sa commission d'enquête ; la déclaration des journalistes de la Wilaya d'Alger du 10 octobre 1988 ; le texte de l'appel pour une mobilisation nationale contre la torture lancé par les Universitaires de l'Algérois réunis en A.G. le 17 octobre 1988 ; la déclaration du comité médical de lutte permanente contre la répression et la torture ; le programme en douze points pour la prévention de la torture d'Amnesty International ; enfin les déclarations à la suite de l'interdiction de la tenue du tribunal populaire contre la torture, le 15 décembre 1988. On voit ainsi comment tous ces faits et ces textes émanent d'une société civile embryonnaire que le pouvoir va faire en sorte de bloquer.

On peut constater aussi que la dénonciation immédiate de la torture en 1988 et la mobilisation de la société civile a permis de faire un retour, non sur la torture de la guerre de libération mais sur celle de 1965-1966. Cet effet boule de neige qui ne se réfugie pas dans le plus "facile", comme ont tenté de le faire quelques représentants du pouvoir (c'est-à-dire reparler des tortionnaires français et accuser les tortionnaires algériens d'être leurs émules) mais affronte l'indicible national est une conséquence dynamique et non passéiste.

La presse et plus particulièrement *Algérie Actualité*,²⁸ a initié des débats qui ont confronté les tortionnaires à leurs anciennes victimes. Ce fut le cas de l'interview exclusive de Benhamza Abdellah, haut responsable de la sécurité militaire²⁹ sous Boumediène publiée dans le n°1303 de l'hebdomadaire national, du 4 au 10 octobre 1990, sous le titre "Une barbouze passe à table" (p.4 à 6), avec photo à l'appui ; il est alors mis de côté dans les services. La fin du chapeau de présentation veut donner dans l'humour : "De torture à Chaâbani, des chars égyptiens aux événements de Annaba en 1965, nous n'avons pas recouru à la gégène pour avoir d'une barbouze les aveux les

moins doux...” A la question : “Est-ce à dire que la S.M. n'a jamais torturé ?” la réponse est : “Jamais de mon temps. Le seul cas d'opposants que l'on ait eu à traiter fut le groupe ORP. Je vous ai parlé de “Heraouet el klab”, c'était pour reprendre l'expression de Boumediène, et il ne faut pas l'interpréter dans le sens de la torture. D'ailleurs, les révélations de Bachir Hadj Ali auraient été jugées excessives par le SG de son propre parti.” Il raconte ensuite à sa façon l'arrestation de Zahouane puis mêle tous les opposants arrêtés pour finir par : “la question n'est pas de savoir qui a torturé, mais si l'on a torturé. La réponse est oui. Mais si on peut accorder des circonstances atténuantes à cette époque d'incertitudes, de conflits de clans, d'instabilité institutionnelle, on ne peut pardonner les tortures de 1988. Ce qui prouve que nous avons encore des malades dans les institutions de sécurité.”

Cet entretien provoque un abondant courrier, illustré par Slim. Anouar Benmalek, journaliste, réagit dans “ quand les hyènes relèvent la tête...” en rappelant le portrait du “rouquin” tel que l'a donné Bachir Hadj Ali dans *L'Arbitraire*, portrait complété par Henri Alleg. Il rappelle également les témoignages publiés en 1966 dans *Les torturés d'El Harrach*. Certains d'entre eux prennent la plume : Mohamed Ali Senigri, “Au secret” et Mohamed Rebah, “Hraouet el Klab ?” Sadek Hadjerès rectifie comme premier secrétaire du PAGS, dans “Basse manœuvre”. D'autres encore protestent comme Hamadache Abdelkader, Amar Belkaïd; Rezki Issiakhem ne mâche pas ses mots : “c'est vous que je vomis, vous qui avez formé les tortionnaires de 1988, vous en êtes le père spirituel. Vous avez appris à nos enfants à ne plus chanter mais à crier. Vous en avez fait des immigrés dans leur pays.”

La semaine suivante, c'est la mise au point précise et digne de la famille de Bachir Hadj Ali, son épouse, Lucette-Safia et ses fils, Youssef et Smaïl ; puis en novembre la longue et minutieuse mise au point de Hocine Zehouane, membre fondateur et militant de l'ORP, “Entre la haine et la pitié” où l'on peut lire son témoignage sur les tortures subies.

Il n'y a pas d'entretien exclusif avec Kasdi Merbah, n°1 de la S.M. (il en donnera un à *Témoignage chrétien*) mais toutes sortes de propos rapportés dans la presse au moment où il crée son parti, dans *Le Nouvel Hebdo* ou dans *El Moudjahid* du 13 octobre 90.³⁰

Si ces tortionnaires sont restés impunis, ils ont été désignés et dénoncés aux yeux de l'opinion publique.

De plus, le présent a permis de remonter vers le passé algérien tout proche. Le phénomène ne s'est pas produit de la même façon entre la mémoire de la torture de la guerre de libération et celle de la dénonciation de la torture d'octobre ou d'autres moments. L'exemple de Louissette Ighilahriz en est une illustration : son témoignage a bouleversé et bouleverse tous ceux qui le lisent. Mais lorsque vient la période d'octobre 88, elle ne dit pas un mot de la torture. Pourquoi ?³¹ On aurait pu s'attendre, de la part d'anciens torturés à une dénonciation sans hésitation. Ce qui fut aussi le cas : il faut préciser qu'à *la Marche contre la torture* organisée par le Comité national contre la torture à Bab-Ezzouar en novembre 1988, de nombreuses anciennes moudjahidate (combattantes) étaient présentes en tête du cortège dont Amina Abed³², sur son fauteuil roulant, Djamila Bouhired, Jacqueline Guerroudj³³, Annie Steiner³⁴ et d'autres. La marche fut arrêtée par les forces de police avant d'entrer dans le cimetière d'El Alia.

CHAPITRE III - COMMENT "PENSER" CETTE VIOLENCE QU'EST LA TORTURE ? COMMENT PREMUNIR ?

I- TEMOIGNAGES NECESSAIRES

Comme le dit Jean-Luc Einaudi dans un entretien en décembre 2000³⁵, il faut avoir un maximum de sources pour pouvoir “étudier” la torture : c’est-à-dire mettre au jour son fonctionnement et ses objectifs, ses acteurs et ses commanditaires. Sa visibilité est une des conditions de son atténuation puis de son éradication, la torture perdurant grâce au secret, au silence et à l’impunité.

Les témoignages humains sont à la base même de ces sources :

“Je fais partie de ceux qui considèrent que le témoignage des victimes constitue un matériau indispensable pour l'histoire. La parole des victimes est à recueillir et à prendre en considération, surtout lorsqu'il s'agit de victimes qui ont été privées de toute possibilité d'expression. N'allons pas imaginer que les tortionnaires mettaient noir sur blanc les crimes auxquels ils se livraient. Les archives sont tout à fait utiles, nécessaires, mais elles doivent aussi être examinées avec un regard critique, car le mensonge est aussi à l'oeuvre dans les archives.”

On a souvent remarqué combien les récits des torturés étaient répétitifs : comment pourrait-il en être autrement puisque les méthodes et les sévices étaient invariablement les mêmes. En faire une synthèse ne peut dispenser de les donner tous à lire ; cette accumulation est la meilleure prophylaxie... Dans l'introduction du *Cahier noir d'octobre*, nous pouvons lire :

« Certes tant de livres ont relaté les méthodes des tortionnaires dans le monde et il est même possible d'étudier l'évolution des “instruments” et des “techniques” ; mais n'est-il jamais possible de parler de la torture à la place des torturés ? Est-il possible de rendre compte de l'horreur par des mots ? [...] Un code de l'horreur ! Jusqu'où aller dans l'énumération, dans la description de ces actes sans faillir ? Lisons ces témoignages bien en face et sans ciller car la vérité a aussi ce visage quand se perd le sens de la dignité de l'homme. » (p.9)

Grâce à ces témoignages peut se décrire l'univers tortionnaire tel que Smail Hadj Ali en a tenté l'esquisse en mettant en valeur la coordination entre les différents services de sécurité ; la standardisation, c'est-à-dire l'uniformisation des instruments et des moyens ; la massification enfin ou l'application de la torture au plus grand nombre. Les objectifs recherchés sont la recherche des coupables mais très vite le but est de “terroriser et briser. La torture n'est plus subordonnée à l'obtention de renseignements. On torture pour détruire psychologiquement.”³⁶

Cet univers, déductible des textes lus, montre aussi l'importance tortionnaires-destructeurs parmi lesquels peut s'établir une hiérarchie, celle des témoins, des acteurs, des “réparateurs” dont nous parlions en introduction.

II - MEMOIRE ET HISTOIRE

Le travail de mémoire est essentiel à l'écriture littéraire. Il l'est aussi pour l'écriture de l'Histoire, bien que ce débat soit toujours remis en jeu.

Dans leur ouvrage, G.Manceron et H.Remaoun sont très sévères, en tant qu'historiens, pour le travail de la mémoire et affirment, à propos de la guerre d'Algérie :

« Cette période de l'histoire a favorisé l'éclosion de légendes, d'occultations et de silences mais ne semble pas être véritablement entrée dans le domaine de l'histoire. Or nous avons la faiblesse de croire qu'aucune mémoire, même de bonne foi, ne dit vrai sur le passé. Il en est de celle des peuples comme de celles des individus : dans le film des événements écoulés, toute mémoire sélectionne les instantanés les plus flatteurs en écartant les plans et les séquences plus désagréables pour l'image qu'ils souhaitent conserver d'eux-mêmes. Seul le travail de l'historien, qui consiste à confronter les souvenirs à l'ensemble des sources écrites ou audiovisuelles et à les examiner de manière critique, en réfléchissant sur les conditions de leur élaboration et de leur conservation, est de nature à aider les hommes d'aujourd'hui à comprendre le passé. »³⁷

Ces deux historiens ont donc voulu veiller à ce que l'histoire se substitue au seul souvenir. Sans doute le moment est-il venu de cesser, selon le mot d'Aragon, de « juger alors avec les yeux d'alors. »

Cette position apparaît assez raide dans la méfiance qu'elle exprime vis-à-vis de la mémoire et dans la confiance qu'elle affiche pour la « vérité » du travail historique ! Elle est quelque peu, mais très peu, nuancée en conclusion, « Plaidoyer pour l'histoire ». Dans son ouvrage, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*³⁸, B. Stora a bien montré les blocages de ces amnésies, non seulement pour un savoir « objectif », documenté, informé sur cette guerre mais aussi pour un vécu commun aujourd'hui en France et en Algérie. Dans un ouvrage plus récent, *Algérie, formation d'une nation*, il revient, de façon très intéressante sur la question de la violence au cœur même de la constitution des mémoires algérienne et française.

Dans la perspective qui est la mienne, celle d'une littéraire interrogeant les textes (témoignages et créations) pour approcher les sociétés dans ce qu'elles ont de pire, force est de constater que les textes écrits par des individus sur la torture portent et marquent durablement les adolescents et les jeunes adultes qui ont à les lire pour une prise de conscience de ce qu'est la défense des droits de l'homme. Car les écrivains, les artistes plus généralement savent transcrire le plus aigu qu'ils aient vécu ou non ce dont ils parlent.³⁹ Les biographies, autobiographies, témoignages, journaux, etc... n'exerceraient pas une telle séduction si chaque individu ne se sentait pas alors investi dans les retranchements les plus intimes de son humanité alors que la lecture des livres d'histoire lui permet de garder une certaine distance. En ce qui concerne la torture, ce n'est pas tant une hiérarchie qu'il faut établir entre les deux -histoire et mémoire- qu'une conjugaison. Chaque texte étudié demande une mise en contexte dont on peut trouver la matière (ou pas pour les périodes très proches) dans l'ouvrage historique.

Cet embarras des historiens par rapport au « témoignage » littéraire, M. Vovelle l'a exprimé aussi :

« N'y a-t-il pas dans toute expression littéraire, si contrôlée soit-elle, une part de théâtralisation, de dramatisation, qui la fait participer de cet « importun pathétique » que Braudel aurait voulu exorciser ? [...] Ces aventures individuelles, dans le mouvement brownien qui constitue la sensibilité collective, apparaissent comme autant de témoignages privilégiés dans un contexte plus large. Ils prennent valeur exceptionnelle, me semble-t-il, sur fond de ces crises de sensibilité collective dont est scandée l'histoire des mentalités. »⁴⁰

Or, si « la guerre d'Algérie fut un conflit complexe aux multiples ramifications, un drame à plusieurs voix », seules les mémoires offertes ou sollicitées peuvent nous donner la polyphonie de cette « mosaïque Algérie ». Plutôt que d'y voir une opposition entre bon et mauvaise usage, entre « vraie » histoire et mémoire suspecte, on pourrait tenter une complémentarité : tout texte ne peut se lire véritablement que contextualisé.

Cette contextualisation nécessite des connaissances historiques que le transmetteur littéraire se doit d'aller puiser dans les ouvrages mêmes des historiens ; également dans des ouvrages de sociologie, d'anthropologie, d'enquêtes lui permettant de décoder des signes qui, hors d'une société précise et d'un moment bien daté, n'ont pas un sens évident. Il peut aller aussi interroger le parcours de vie, de formation et de création de l'écrivain qui sollicite la mémoire de la torture pour situer avec une certaine exactitude son " travail ". On peut penser aussi que selon son degré de proximité ou d'éloignement de son sujet, l'artiste trahira le masque de l'artifice ou le son de l'authenticité.

III - LA TORTURE ET LA TRANSMISSION DE SON REJET DANS L'ENSEIGNEMENT

* Le mot et la langue - du pouvoir de la désignation

Il est possible de passer par un travail sur le dictionnaire⁴¹. Quatre entrées, au moins, peuvent être examinées et comparées : Ordalie, Question, Supplice, Torture. Un exemple, *Le Dictionnaire du français* (Hachette) de 60 000 mots (édition algérienne, imprimé en Algérie, ENAG, 1992) :

Ordalie – n.f. HIST, ETHNOL – Epreuve judiciaire dont l'issue, réputée dépendre de Dieu ou d'une puissance surnaturelle, établit la culpabilité ou l'innocence d'un individu – de l'anc. angl. , *ordâl*, "jugement".

ENCYCL Au Moyen Age, un accusé pouvait avoir recours à l'ordalie, alors nommée *jugement de Dieu*. Tantôt, l'accusateur et l'accusé se battaient en duel devant le juge, tantôt l'accusé seul se soumettait à une épreuve (ordalie du fer rouge, de l'eau bouillante, de l'immersion, etc.)

Question – (3 sens)

4. HIST Torture appliquée autrefois pour arracher des aveux. *Soumettre à la question*.
-Lat. *quaestio*.

Supplice – n.m. 1. Punition corporelle grave, entraînant souvent la mort, ordonnée par la justice. *Le supplice de la croix*. *Condamner qqn au dernier supplice*, à la peine de mort. *Le supplice de la soif, de l'attente* –Lat. *supplicium*, prop. " action de ployer les genoux " ; même rac. que supplier.

Torture – n.f. 1. Souffrance grave que l'on fait subir volontairement à qqn, partic. pour lui arracher des aveux. V. supplice. *Instruments de torture* → Loc.fig. *Mettre qqn à la torture*, dans un embarras, une incertitude extrêmement pénibles. *Mettre son esprit à la torture* : s'efforcer désespérément de trouver une solution, une idée. 2. Litt souffrance intolérable. Syn. tourment. *En proie aux tortures du doute, de la jalousie* – Du bas lat. *tortura*, proprement "action de tordre", du class. *tortum*, supin de *torquere* "tordre".

Ce travail de comparaison des quatre entrées peut permettre l'étude de titres comme *Le Chemin des ordalies* d'A.Laâbi (Denoël, 1982), *La Question* d'Henri Alleg, *Le lieu du supplice* de Vladimir Pozner, *Contre la torture* de Pierre-Henri Simon.

Dans *Mots dire la torture*, Dalila Morsly esquisse une étude de l'usage linguistique du mot et de son évitement dans le contexte de l'Algérie de 1988⁴² :

« En Algérie, c'est le mythe de la Révolution qui peut se trouver lézardé par l'aveu, par le dit et l'écrit du mot *TORTURE*. D'où la nécessité de maudire le mot puisque la malédiction, c'est aussi l'exclusion, le bannissement. Nécessité d'autant plus impérieuse dans ce cas précis que le mythe s'est construit dans la dénonciation de la *TORTURE COLONIALE*, c'est-à-dire la *TORTURE* par l'Autre, auquel il était impensable qu'on puisse ressembler. "C'est du nazisme que nous vient cette gangrène"... disait le Ministre français à Simone de Beauvoir. "La torture ne cessera qu'avec la fin du régime colonial" déclarait Madame Maurice Audin.

Même incapacité, même refus à se concevoir, à s'imaginer soi-même *TORTIONNAIRE*. »

* Le texte n'existe que par son édition et sa diffusion

Il est aussi intéressant de lancer une enquête éditoriale : qui publie quoi et comment ? Que disent les éditeurs de leur engagement ? C'est encore tout un aspect de la question à explorer tout à fait passionnant. Cf. dans le dossier du *Monde* consacré à la torture pendant la guerre d'Algérie, le 14 septembre 2001, l'article "Une certaine idée de la liberté" avec comme sous-titre : "quand les éditeurs, Jérôme Lindon et François Maspero, montent en première ligne." La moitié des 23 titres publiés par les éditions de Minuit, de 1957 à 1962 concernent la torture. Ce sont encore les éditions de Minuit qui publient les témoignages des torturés de 65. Les éditions Subervie, P-J. Oswald.

L'édition du *Cahier noir d'octobre*, en Algérie.

La question des éditeurs d'Aussarresse.

Le rôle d'Internet aujourd'hui.

L'objet-livre : papier hygiénique, papier-cigarette pour sortie clandestine puis édition.

* La torture : les lettres et les arts

La littérature, quant à elle, reste une source vive de la constitution et de la transmission de ce savoir. Cf. le petit florilège poétique et les condensés des nouvelles que j'ai cités précédemment.

Le roman, quant à lui, peut se réserver... la part du lion. Dans *La Grotte éclatée* de Yamina Mechakra (Alger, ENAL, 1979) ; sur un mode plus allusif, Assia Djebar dans sa nouvelle "Femmes d'Alger dans leur appartement" du recueil du même titre (Editions des femmes, 1980) dote son personnage masculin Ali, le mari de Sarah, des séquelles de la torture dans ses cauchemars. Nadia Ghalem dans son récit autobiographique, *Les jardins de cristal*, (Montréal, Ed. Hurtubise, l'Arbre HMH, 1981), évoque les séquelles de la guerre et rêve de la petite fille qu'elle n'a pu être, "une petite fille qui saute à la corde et qui n'aurait jamais vu les chairs noueuses des anciens torturés."

Rachid Boudjedra s'y attarde, à plusieurs reprises dans quatre romans au moins. Ce n'est que dans *Le Vainqueur de coupe* (1981) qu'il se cantonne à la guerre de libération. Dans les trois autres romans où la torture est présente, (*La Répudiation* 1969, *Le Démantèlement*, 1982 et *Le Désordre des choses*, 1991), la torture de la guerre est toujours liée à la torture d'après l'indépendance. Le roman le plus révélateur à ce propos, parce qu'il porte entièrement sur la torture, est *Le Désordre des choses* (Denoël, 1991). Le romancier y mène en parallèle et en intrication trois histoires, celle de la répudiation de la mère, celle de la torture de Fernand Iveton (1957) et celle de l'émasculon de Ali Visage de cauchemar (1988). Bel exemple de "collaboration" de la fiction, de l'histoire et de la mémoire. Boudjedra puise autant dans l'enquête de J-L. Einaudi que dans le témoignage de Nourredine Kerrouit dit "Ras el Kabous" dans le *Cahier noir d'octobre* (pp.17-18). Reliant toutes ces oppressions et ces atteintes à l'intégrité physique, il construit une nouvelle signification qui n'est pas la vérité historique mais une interprétation de l'histoire qui oblige le lecteur à remettre sur le métier ses propres schémas de pensée.⁴³

Rachid Mimouni la suggère plus qu'il ne la décrit dans *Tombéza* (1984), l'inscrivant dans une violence multiforme, subie et exercée. Pour la période de l'Algérie actuelle, le roman d'Abdelkader Djemaï, *31 rue de l'Aigle* (Ed. Michalon, 1998) met en scène l'autre côté du système. Présentant le roman dans *Le Monde*, Jean-Noël Pancrazi conclut sa lecture ainsi : "Ce que Djemaï réussit à évoquer, avec une grande maîtrise

[...] c'est le confort du bourreau, son installation dans un sacerdoce sanglant au service de l'Ordre, son administration tranquille de la haine ” ; et Michèle Gazier dans *Télérama* : “ [sa voix] nous dit que les bourreaux sont des gens ordinaires, des fonctionnaires soumis. Elle nous dit, entre les lignes, que les mots, le rêve, l'imaginaire, la révolte demeurent les clefs de toute liberté. ”

La mise en contexte socio-politique est à compléter, nous l'avons dit, par une étude du parcours de vie et de création de l'écrivain. Les interrogations que certaines œuvres peuvent soulever, rejoignent les questions posées à d'autres mémoires de la violence étatique dont certains écrivains et artistes s'emparent pour nourrir leurs œuvres, sans qu'ils aient été militants de la cause au moment même des événements.

On peut aussi ne pas se limiter aux oeuvres algériennes et aller voir dans d'autres pays. Pour certains, la torture est une séquence, comme dans *Notre Dame de Paris* de Victor Hugo ou *L'Aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane ; pour d'autres, elle est au cœur du récit comme dans *La Fontaine obscure* de Raymond Jean et *La Sorcière* de Jules Michelet. Ces œuvres permettent de montrer la légitimité religieuse donnée à cette pratique par les croyances monothéistes.

En ce XX^e siècle, elle est le sujet essentiel de nombreux romans et de récits témoignages: le roman d'Anna Seghers, *La septième croix*, écrit de 1937 à 1939 sous le III^e Reich, le roman d'Agustín Gómez-Arcos, *Scène de chasse furtive* [Stock, 1978] sur la guerre d'Espagne ; le roman d'Abdellatif Laâbi, *Le Chemin des ordalies* [Denoël, 1982], sur le Maroc et Gilbert Naccache, *Cristal* [Tunis, Salammbô, 1982, 334p.], sur la Tunisie ; un récit de Myriam Antaki, *Les versets du pardon*, [Actes Sud, "Un endroit où aller", 1999] sur le conflit israélo-palestinien; la biographie de Oriana Fallaci, *Un homme* [Stock, 1992] sur la Grèce des colonels . Les récits-témoignages sont *La Malédiction* du zaïrois Pius Ngandu Nkashama et *Mon grain de sable* de Luciano Bolis, [10/18, domaine étranger, 3152, 200 (Giulio Einaudi editore, 1946 - La Fosse aux ours, 1997 pr. trad. franç)], témoignage bouleversant d'un résistant italien à la fin de la seconde guerre mondiale.

Toutes les entrées critiques et les domaines peuvent prendre en charge cet “objet” : la présence du corps écrit/dit (dans les témoignages des torturés) ou au contraire son silence auquel on substitue photographies, films, dessins. L'institution face à cette écriture fictionnelle et testimoniale. Les catégories du féminin et du masculin. La reconstruction "littéraire" du témoignage et ses effets de sens, etc...

La BD et son humour ne sont pas en reste pour solliciter notre vigilance : Quelques exemples chez Slim - Dilem - Gyps. Lorsqu'il parle de la torture, sur quoi s'exerce l'humour ? Peut-on rire de tout à ce propos ? Le cinéma entre pathétique, sobriété et humour...

La peinture elle-même peut y introduire : Khadda peint en 1965-1966, “Le torturé” ; Martinez déploie en 1988 à la marche contre la torture une banderole immense “Non à la torture” dont une première lecture a été donnée dans *Mots dire la torture* (op. cit.). Ces oeuvres s'inscrivent dans une création déjà existante et permettent de réfléchir aux signes qui composent la toile dans l'écriture picturale de chaque créateur. Elles permettent aussi un débat sur la notion d'engagement en art et sur l'esthétisation du mal.

NOTES

¹ - “Héritée d'une double pratique, celle de la police en Algérie et celle de l'armée en Indochine, la torture fut attestée dès la fin de l'année 1954. Mais avant même le début de la guerre, l'ancien résistant Claude Bourdet écrivait le 6 décembre 1951 dans *France-Observateur*, un article accusateur intitulé : “Y a-t-il une Gestapo algérienne?”, in Gilles Manceron et Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 1993, p.176.

² - Chaque point que l'on aborde nécessiterait la maîtrise d'une bibliographie impressionnante. Pour s'y retrouver, il me semble qu'on peut lire, au moins, un dossier particulièrement bien fait pour la religion chrétienne : “Le livre noir de l'Inquisition ” et aussi “ Juifs, Chrétiens, Musulmans : Terroristes au nom de Dieu ” dans *L'Histoire*, n°259, Novembre 2001 ; ainsi que pour la religion musulmane, les mises au point de Mohamed Charfi dans son ouvrage, *Islam et liberté. Le malentendu historique* (Paris, Albin Michel, 1998) ; en particulier le chapitre sur “L'islam et le Droit ”.

³ - Etant entendu que c'est une violence particulière, parmi d'autres violences, différente des autres moyens employés : camps (d'internement ou de regroupement), prisons, exécutions, bombardements de villages, de mechtas, pillages, viol etc... même si elle est proche dans plusieurs cas.

⁴ - Sévices et coups contre les différents membres d'une famille par un des leurs. On peut penser, parmi tant d'autres romans, au roman de Stephen King, *Rose Madder*.

⁵ - De nombreux systèmes éducatifs ont eu, comme base de la “formation”, le recours aux sévices corporels. Cf. la scène d'ouverture du roman de Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*.

⁶ - Comme l'écrit Michel Foucault : “ Un savoir se définit par des possibilités d'utilisation et d'appropriation offertes par le discours [...] Il n'y a pas de savoir sans une pratique discursive définie, et cette pratique discursive peut se définir par le savoir qu'elle forme. ”

⁷ - L'expression “gigogne ” est empruntée à Benjamin Stora, *Algérie, Formation d'une nation*, Biarritz, Atlantica, 1998, p.37.

⁸ - Cf. Gilles Martin, *Retour sur La Question*, op. cit., p.7.

⁹ - On comprendra aisément que nos références bibliographiques suivent la chronologie et non un ordre alphabétique d'auteurs. Nos encadrés recensent uniquement les ouvrages.

¹⁰ - Op. cit., au chapitre 9, “Torture et exactions : le lâche silence de la France officielle ”.

¹¹ - Cf. Alice Cherki, *Frantz Fanon, Portrait*, Le Seuil, 2000, p.153. C'est Abbane Ramdane qui fait entrer Fanon à *El Moudjahid* puisque depuis juin 1957, le nouveau CCE où Abbane est le seul politique, a chargé ce dernier de la presse et de l'information. Fanon devient une cheville ouvrière de la rédaction.

¹² - Rééd. Folio, p.299.

¹³ - Alice Cherki, *op. cit.*, p.254. Lire cet ouvrage qui redonne toute sa dimension à Fanon et, plus particulièrement, en ce qui concerne l'Algérie et la guerre. Il est un signe de la sortie de Fanon du purgatoire où il a été relégué.

¹⁴ - *Les Damnés de la terre*, op. cit., p.303.

¹⁵ - “ La question d'une femme ”, par Florence Beaugé, *Le Monde des livres* du 15 juin 2001 : “Il y a tout juste un an, un nom faisait irruption sur la scène médiatique française. De façon totalement imprévisible, Louisette Ighilahriz allait devenir le catalyseur d'un débat sur la torture et les exactions commises par l'armée française pendant la guerre d'Algérie, le premier d'une pareille ampleur sur ce sujet depuis quarante ans.” Cf. mon article sur « Guerres d'Algérie – Le voile du viol » qui continue à explorer cette question après 2002.

¹⁶ - Cf. P.Barbérís, *Le prince et le marchand*, Fayard, 1980.

¹⁷ - Christiane Achour, “La guerre de libération nationale dans les fictions algériennes”, dans *Nouvelles, nouvelles - Trente ans après, Nouvelles de la guerre d'Algérie*, Paris, Le Monde Editions, 1992, pp.145-168.

¹⁸ - Myriam Ben, “Nora ” dans *Ainsi naquit un homme*, Alger, La Maison des livres, 1982, p.171.

¹⁹ - Cet exemple est très instructif. Einaudi le reproduit dans son enquête sur l'Affaire Iveton, cf. p.211-212 et Annie Steiner n'a accepté de le publier sous son nom que dans mon *Anthologie* [Bordas-Enap, 1990] parce qu'il figurait avec d'autres poèmes de cette lutte. On sait que d'autres poèmes écrits alors sont restés non publiés ou ont été perdus.

²⁰ - Mensuel de l'UNFA, Union des Femmes Algériennes, dépendante comme toutes les “ organisations de masse ” du FLN, parti unique, mais qui a laissé passer certaines choses intéressantes dans ses colonnes.

²¹ - *Libération* du 7 décembre 2000.

²² - Cf. op. cit., Albin Michel, 1998, le chapitre 1 et particulièrement les pp.28-29. Cf. aussi p.99. L'ensemble de la démonstration de l'ouvrage est à suivre attentivement.

²³ - Cette phrase reprise au témoignage de Bachir Hadj Ali, *L'Arbitraire* (1966) est mise en exergue de *l'Appel pour une mobilisation nationale contre la torture* en octobre 88.

²⁴ - La bibliographie sur les émeutes d'octobre 1988 est énorme. Notre but n'est pas ici d'en proposer une analyse mais de permettre d'avoir quelques repères historiques. Cf. Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, La Découverte, Repères, 1994. p.80 et sq. même si B.Stora ne s'attarde guère sur cette question. Pour la vague de répression précédente par la torture, en 65-66, cf. p.28 et sq. il donne le contexte du démantèlement de l'ORP mais sans parler de torture.

²⁵ - Cf. Abed Charef, *Algérie : autopsie d'un massacre*, Ed. de l'Aube, 1998, 248p.

²⁶ - Imprimé sur les presses de l'ENAG, Reghaïa, Algérie, 1989, 117 p.

²⁷ - Cf. C.Chaulet-Achour, "1989, Chronique d'une année d'espoir..." , p.95 et sq. où j'ai rendu compte de ces deux publications dans leur contexte éditorial. in *1989 en Algérie, Rupture tragique ou rupture féconde*, Ed. La Source, Toronto, 1999, sous la direction de Najib Redouane et Yamina Mokaddem.

²⁸ - Hebdomadaire national lu sur tout le territoire, à très fort tirage.

²⁹ - La fameuse Sécurité militaire, bien connue de n'importe quel Algérien au point que ces initiales étaient traduites en "Sport et Musique" (titre que reprend l'hebdomadaire) ou "Scouts musulmans"...

³⁰ - N°17 du 17 au 23 octobre 1990, "Jeu de maux" illustré par un dessin de Gyps.

³¹ - Op. cit., p.228 à 232.

³² - Dont parle Marcel Manville dans son ouvrage, *Les Antilles sans fard*, op. cit.

³³ - Une des six femmes condamnées à mort pendant la guerre. Elle a écrit un livre, *Des douars et des prisons*, Alger, Bouchène, 1991.

³⁴ - Dont nous avons cité un poème plus haut, écrit à la prison de Barberousse.

³⁵ - Propos recueillis par Nadja Bouzeghrane, *El Watan*, 5 décembre 2000. (Quotidien national algérien).

³⁶ - "L'univers tortionnaire" dans *Mots dire la torture*, juin 1989, p.22, CNCT, ENAG, Reghaïa, 1990.

³⁷ - Op. cit., p.12.

³⁸ - La Découverte, 1991.

³⁹ - Se pose, pour celles et ceux qui écrivent, à partir de lectures et non d'un vécu, la question que Véronique Bonnet pose à propos de l'ouvrage de Tahar Ben Jelloun, *Cette aveuglante absence de lumière*: "quelle écriture pour quelle légitimité ?" La mémoire de la torture : "quelle "traduction" de cette mémoire, quelles modalités de sa transcription littéraire, sa légitimité et ses potentialités d'inscription dans divers processus de réparations symbolique et juridique" ; à paraître, journées de l'APELA, Montpellier, septembre 2001.

⁴⁰ - "Pertinence et ambiguïté du témoignage littéraire", in *Idéologies et mentalités*, Maspero, "Fondations", Paris, 1982, p.47

⁴¹ - On peut continuer ce travail comparatif avec d'autres dictionnaires. 2 autres exemples :

Le Littré (1877)

(Le second sens est tourment, supplice. Mais surtout troisième sens) -

Tourment auquel on soumettait un accusé pour en obtenir des révélations ; question. La torture a été abolie en France par Louis XVI en 1780. Quoiqu'il y ait peu d'articles de jurisprudence dans ces honnêtes réflexions alphabétiques, il faut pourtant dire un mot de la torture, autrement nommée question ; c'est une étrange manière de questionner les hommes ; ce ne sont pourtant point de simples curieux qui l'ont inventée (Voltaire) Dict. phil. **Torture**. Il [un conseiller de la Tournelle] se donne le plaisir de l'appliquer[un accusé] à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et, comme dit très bien la comédie des Plaideurs, cela fait toujours passer une heure ou deux - Les Romains n'infligèrent la torture qu'aux esclaves - En quoi était-il nécessaire qu'on coupât la main et la langue au chevalier de la Barre, qu'on l'appliquât à la torture ordinaire et extraordinaire, et qu'on le brûlât tout vif ? **Supplices**. Il est aussi absurde d'infliger la torture pour parvenir à la connaissance d'un crime, qu'il était absurde d'ordonner autrefois le duel pour juger le coupable. - **Question**. On prétend qu'en faisant donner la torture aux accusés, il [Louis XI] était caché derrière une jalousie, pour entendre les interrogatoires, Duclos, Oeuv. t.III, p.358. On les mettait [les esclaves] à la torture pour la moindre faute ; ils pouvaient être punis de mort sans l'intervention du magistrat, Raynal, Hist. phil. XI, 24.

Le Micro Robert (1988)

Souffrances physiques infligées à quelqu'un pour lui faire avouer ce qu'il refuse de révéler. *Torture légale* (autrefois)→ **question**. *Pays qui emploient la torture au mépris des droits de l'homme. Il est mort après avoir souffert d'atroces tortures. Bourreau qui inflige des tortures?* **tortionnaire**.

(ensuite sens figuré)

⁴² - "Dire ne pas dire la torture" dans *Mots dire la torture*, op. cit., p. 14 à 17.

⁴³ - Cf. "Barques de passeur - Fictions entre passé et présent. *Tombéza* de R.Mimouni et *Le désordre des choses* de R.Boudjedra" par Christiane Chaulet Achour, pp.111 à 133 dans *Europas islamische Nachbarn*, Band 2, hrsg. von E. Ruhe, Würzburg, Königshausen und Neumann, 1995.